Aella CONSEIL

GUIDE

Allocation d’actifs

Comment répartir son patrimoine sans perdre de vue ses projets

Édition du 12 novembre 2026.

CE GUIDE S'ADRESSE À VOUS SI

- Vous disposez d'un capital à organiser : épargne, héritage, produit d'une vente ou d'une cession
- Vous devez financer des revenus, un projet ou des engagements dans les prochaines années
- Vous vous demandez si votre répartition actuelle correspond encore à vos projets
- Vous voulez comprendre la logique d'une répartition avant de sélectionner des produits
- Vous préparez un échange avec votre conseiller

L'essentiel en quelques lignes

L'allocation d'actifs consiste à répartir son capital entre différents investissements : argent disponible, obligations, actions, immobilier et autres placements. Cette répartition doit répondre à trois questions : que doit financer cet argent, quand en aurez-vous besoin et quelles pertes pourrez-vous réellement supporter ? [1, 5]

Il n'existe pas une recette unique pour tous. Deux personnes disposant du même capital peuvent avoir besoin d'organisations très différentes. Leurs revenus, leurs dettes, leurs projets et les biens qu'elles possèdent déjà comptent autant que le montant à investir.

Le bon point de départ n'est donc pas une liste de produits. C'est une vision claire de ce que votre patrimoine doit vous permettre de faire.

La démarche suit un ordre simple : regarder ce que vous possédez, fixer la date de vos besoins, mesurer les pertes que vos projets peuvent supporter, puis répartir le capital en poches qui ont chacune un rôle. Les enveloppes et les produits viennent ensuite.

DEUX PARCOURS DE LECTURE

La première partie se lit sans suivre de calculs détaillés. Elle présente les principes, le choix des enveloppes, un cas concret et les questions à vous poser.

La seconde rassemble les chiffres et les scénarios pour approfondir. Une fiche finale permet de consigner les points à vérifier et les décisions à préparer.

Les exemples sont fictifs. Le cas de 2 millions d'euros illustre une méthode, pas un seuil de patrimoine ni une répartition à reproduire. Le raisonnement peut servir avec d'autres montants ; les choix et les proportions doivent être réexaminés.

Première partie — Comprendre les principes et préparer ses choix

1 Regardez ce que vous possédez déjà

Votre patrimoine ne se limite pas à vos contrats financiers. Un logement, un bien locatif, une entreprise et une dette modifient aussi votre situation.

Prenons un dirigeant dont les placements sont partagés à parts égales entre actions et obligations. Ce portefeuille peut sembler équilibré. Pourtant, si l'essentiel de sa fortune repose sur son entreprise et sur l'immobilier, les risques de l'ensemble sont différents de ceux des seuls placements.

Cela ne signifie pas qu'il faut vendre son logement ou son entreprise. Il faut distinguer ce que vous possédez de ce que vous envisagez réellement de réorganiser. La résidence principale compte dans le bilan, mais ne devient pas de l'argent disponible tant qu'aucune opération n'est prévue.

Demandez un bilan daté qui distingue les actifs, les dettes et les engagements futurs. Les incertitudes de valeur doivent être signalées : une estimation ne garantit pas le prix d'une vente.

> **LE REPÈRE**
> Une répartition doit être comprise dans le patrimoine global, pas seulement à l'intérieur d'un contrat.

2 Commencez par les dates, pas par les rendements

Une somme destinée à un projet dans deux ans ne joue pas le même rôle qu'un capital dont vous n'aurez pas besoin avant longtemps. **La première question est celle de l'usage futur de l'argent**. [1]

Listez les dépenses importantes, leurs dates, les revenus attendus et les sommes déjà promises. Séparez les besoins essentiels des projets que vous pourriez décaler ou réduire.

Vous pouvez distinguer quatre fonctions : faire face aux imprévus, financer un projet, préparer des revenus futurs et développer ou transmettre le capital. Ces fonctions ne nécessitent pas forcément quatre contrats différents.

Horizon indicatif	Besoins à couvrir	Ce qui compte d'abord
Moins de 2 ans	Imprévus, dépenses programmées, impôts, engagements déjà pris	Disponibilité et stabilité de la valeur
2 à 5 ans	Projet daté : logement, études, aide à un proche	Risque compatible avec la date d'utilisation
Au-delà de 5 ans	Revenus futurs, croissance du capital, transmission	Diversification et capacité à traverser des baisses

Ces horizons sont des repères, pas des prescriptions. La somme à garder disponible dépend aussi de vos revenus, de vos charges et de vos engagements.

Attention au double emploi : une même somme ne peut pas financer intégralement un achat prochain et rester disponible pour tous les imprévus.

> **LE REPÈRE**
> Chaque grande somme doit avoir un rôle compréhensible, même si l'organisation reste simple.

3 Demandez-vous ce qu'une perte changerait vraiment

Accepter l'idée d'une baisse et pouvoir en supporter les conséquences sont deux choses différentes. Une personne peut se sentir à l'aise avec le risque tout en ayant besoin de vendre rapidement pour payer une dépense essentielle.

Posez la question en euros : si mon capital perdait cette somme, quels projets resteraient possibles ? Et si la baisse durait ou si mes revenus diminuaient en même temps ?

L'horizon est important, mais ne garantit pas la récupération des pertes. Examinez aussi les dettes, les engagements, la stabilité des revenus et les dépenses que vous pourriez ajuster.

Le questionnaire que vous remet un professionnel recueille vos objectifs, votre expérience et votre attitude face au risque. Une étiquette « prudent » ou « équilibré » ne suffit pas pour autant à fixer une répartition : il faut la confronter à vos dates et aux pertes que vos projets peuvent supporter.

La prudence a aussi un coût

Un capital sans risque de marché n'échappe pas à toute perte : l'inflation réduit son pouvoir d'achat. De 2017 à 2025, les fonds en euros ont rapporté en moyenne 1,86 % par an, pour une inflation de 2,12 % par an, avant prélèvements sociaux et impôt. 10 000 € placés en 2017 sont devenus 11 804 € ; il en aurait fallu 12 078 € pour garder le même pouvoir d'achat. [13]

> **LE REPÈRE**
> Le risque pertinent est celui dont vous comprenez les conséquences sur votre vie et vos projets.

4 Comprenez les placements sans chercher à tout maîtriser

Vous n'avez pas besoin de connaître toutes les techniques financières. **Vous devez en revanche comprendre le rôle des grandes catégories et les questions à poser**.

L'argent disponible sert aux paiements et aux besoins proches. Vérifiez le délai d'accès, les risques et les garanties éventuelles : « disponible » ne signifie pas automatiquement « garanti ». [2]

Le fonds en euros d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation est garanti en capital par l'assureur, dans les conditions du contrat. Il ne protège pas le pouvoir d'achat. Si l'assureur fait défaut, le fonds de garantie des assurances de personnes couvre jusqu'à 70 000 € par personne et par assureur. [14] En cas de menace grave pour les assureurs ou pour le système financier, le Haut Conseil de stabilité financière peut aussi limiter le paiement des rachats, pour trois mois renouvelables et six mois consécutifs au plus. [15] Les unités de compte, elles, ne sont pas garanties : leur valeur varie à la hausse comme à la baisse.

Une obligation est un prêt à un État ou à une entreprise. Elle expose notamment au défaut de remboursement et à des variations de prix avant son échéance. Un fonds obligataire n'est pas un dépôt bancaire. [6, 7]

Une action représente une part du capital d'une entreprise. Sa valeur peut fortement varier ; sa place dépend de votre capacité à subir des pertes. [4]

L'immobilier peut servir à se loger ou à percevoir des revenus. Les charges, les dettes et les délais de vente doivent être intégrés.

Les placements non cotés peuvent immobiliser le capital. Certains demandent aussi des versements futurs déjà engagés : les appels de fonds. Leur intérêt doit être examiné avec leurs contraintes. [3]

Plusieurs contrats peuvent détenir les mêmes fonds ou les mêmes entreprises. Diversifier consiste à regarder les expositions réelles, pas seulement à compter les lignes. Cela ne supprime pas les pertes. [5]

Le document d'informations clés (DIC) d'un fonds ou d'un produit d'investissement note son risque de 1 à 7, en combinant risque de marché et risque de crédit sur la durée de détention recommandée. Un niveau faible ne signifie pas une absence de risque, et la note ne dit rien de votre calendrier. [9]

> **LE REPÈRE**
> Pour chaque placement, expliquez ce qu'il finance, comment vous pouvez en sortir et ce qui peut vous faire perdre de l'argent.

5 Organisez le capital par poches avant de choisir les produits

Une poche regroupe les sommes qui ont le même rôle. On fixe d'abord les poches, puis les supports et l'enveloppe de chacune. Une poche n'est pas forcément un contrat : un même contrat peut en porter plusieurs.

Poche	Rôle recherché	Risques à examiner
Réserve disponible	Financer les échéances proches et les imprévus	Inflation, solidité de l'établissement et rendement net
Obligations et fonds obligataires	Revenus et diversification	Hausse des taux, défaut de l'émetteur, durée et liquidité
Actions diversifiées	Croissance à long terme	Baisses de marché et horizon nécessaire
Immobilier	Usage, revenus et diversification	Concentration, charges, fiscalité et délais de vente
Placements non cotés	Complément de long terme	Perte, valorisation, appels de fonds et immobilisation

Allocation stratégique et ajustements tactiques

La répartition de long terme, dite stratégique, fixe la place de chaque catégorie selon vos objectifs, vos dates et les pertes supportables. Les ajustements tactiques s'en écartent pour un temps, sur une conviction de marché. Ils ajoutent un risque d'erreur et des coûts : s'ils existent, ils doivent rester limités et prévus par écrit.

Se méfier des règles toutes faites

Placer en actions un pourcentage égal à « cent moins son âge » rappelle que l'horizon compte. La règle ignore pourtant vos revenus, vos dettes, ce que vous possédez déjà et vos projets : deux personnes du même âge peuvent avoir besoin de répartitions opposées.

La méthode Aella CONSEIL : cinq critères avant tout produit

Critère	Question de décision
Sécurité	Quelle baisse de capital serait supportable sans remettre en cause les projets essentiels ?
Revenus	Quel besoin net annuel faut-il financer après les autres ressources ?
Liquidité	Quelle somme doit rester accessible et à quelles échéances ?
Croissance	Quelle part peut supporter des variations de marché sur un horizon long ?
Transmission	Quel capital peut être donné ou transmis sans fragiliser votre autonomie financière ?

Ces critères s'examinent ensemble. Ils servent à hiérarchiser les décisions, pas à produire automatiquement une répartition.

Investir en une fois ou par étapes est un choix distinct. Un investissement progressif étale le point d'entrée ; il n'est ni une règle ni une protection garantie contre les pertes.

> **LE REPÈRE**
> Fixez d'abord le rôle de chaque somme, puis la catégorie de placement, et seulement ensuite l'enveloppe et le produit.

6 Choisissez les enveloppes selon l'usage de l'argent

L'enveloppe est le cadre juridique et fiscal du placement. Elle ne change pas le risque du placement lui-même : un même fonds d'actions peut être logé dans un compte-titres, un PEA ou un contrat d'assurance-vie. Elle fixe en revanche l'accès à l'argent, la fiscalité, la transmission et une partie des frais.

Enveloppe	Usage fréquent	Accès à l'argent	Au décès
Assurance-vie	Épargne de moyen et long terme, revenus complémentaires	Rachats possibles à tout moment selon le contrat ; fiscalité allégée après huit ans	Capital versé aux bénéficiaires désignés, selon un régime fiscal propre
Contrat de capitalisation	Capital de long terme, donation, placement d'une société	Rachats possibles à tout moment selon le contrat	Pas de bénéficiaire désigné : le contrat entre dans la succession
PEA	Actions européennes, horizon d'au moins cinq ans	Un retrait avant cinq ans entraîne en principe la clôture du plan	Le plan est clôturé ; sa valeur entre dans la succession
Compte-titres	Tous types de titres, sans plafond	Retraits libres	Les titres entrent dans la succession
PER	Préparer la retraite	Épargne en principe bloquée jusqu'à la retraite, sauf cas de déblocage anticipé	Selon la forme du plan et l'âge au décès

Les règles fiscales en vigueur au 12 novembre 2026 figurent en section G. Nos guides sur le PER, l'assurance-vie luxembourgeoise et le contrat de capitalisation les détaillent.

> **LE REPÈRE**
> L'enveloppe se choisit pour l'usage de l'argent ; elle ne rend pas un placement moins risqué.

7 Pourquoi Claire et Marc gardent-ils davantage d'argent disponible ?

Claire et Marc, retraités, possèdent 2 millions d'euros de placements. Ils veulent compléter leurs revenus, financer un projet familial et honorer des versements déjà engagés. Leur difficulté est de rendre les bonnes sommes disponibles aux bonnes dates.

Ils examinent trois années. Les sorties prévues atteignent environ 484 000 €. Ils souhaitent encore conserver 120 000 € à la fin. Dans les hypothèses simplifiées du cas, il faut donc rendre disponible un peu plus de 603 000 € au départ.

Leur première réserve de 500 000 € ne permet pas d'atteindre ce double objectif sans autre ressource. Ils étudient une réserve de 650 000 €, en réduisant certaines autres positions. Cette somme répond à leur programme fictif, pas à une norme.

Poche par poche, leur variante se présente ainsi :

Poche	Montant	Part	Rôle dans leur projet
Réserve disponible	650 000 €	32,5 %	Trois ans de compléments de revenus, le projet familial, les appels de fonds et 120 000 € conservés à la fin
Obligations	700 000 €	35 %	Revenus et capital pour reconstituer la réserve ensuite
Actions	350 000 €	17,5 %	Croissance à long terme, sans vente prévue à court terme
Immobilier financier	200 000 €	10 %	Déjà détenu : revenus et diversification, maintien à examiner
Non coté déjà investi	100 000 €	5 %	Déjà détenu : 100 000 € restent à verser à la demande du fonds
Total	2 000 000 €	100 %	Hors résidence principale de 1,2 M€ et dette de 200 000 €

Ces pourcentages découlent du calendrier du foyer ; ce n'est pas une répartition à reproduire.

Ce choix a une contrepartie : davantage d'argent réservé aux dépenses signifie moins de capital exposé aux autres investissements. Si ces derniers progressent, le foyer peut renoncer à une partie de la hausse. Il s'agit de choisir un compromis, pas d'éviter tout risque sans coût.

La réserve couvre les besoins du scénario de base sur trois ans, mais ne garantit pas le financement de toute la retraite. Si les revenus diminuent et que le projet coûte davantage, la marge finale peut devenir insuffisante.

Les calculs et les scénarios défavorables figurent en seconde partie, sections A à D.

> **LE REPÈRE**
> Le calendrier des dépenses doit éclairer les pourcentages. Il ne suffit pas de choisir une répartition puis d'espérer qu'elle conviendra.

8 Préparez le suivi avant d'investir

Une répartition peut changer parce que les marchés évoluent, mais aussi parce que votre vie change. Une retraite, une dette nouvelle ou un projet différent peuvent justifier un réexamen. Une revue périodique aide aussi à vérifier l'adéquation de l'épargne. [1]

Revoir ne signifie pas vendre automatiquement. On peut conserver les choix, demander une information, utiliser de nouveaux versements pour corriger un écart ou étudier un changement après examen des coûts et de la fiscalité. [5]

Écrivez quatre choses : pourquoi cette répartition est retenue, quelles hypothèses la rendent acceptable, ce qui déclencherait une nouvelle analyse et qui sera chargé du suivi.

Déléguer ou décider soi-même ?

En gestion libre, vous décidez des arbitrages. En gestion pilotée ou sous mandat, vous les déléguez à un gérant, selon une orientation convenue et contre des frais. Déléguer ne dispense pas de vérifier que cette orientation correspond à vos dates et aux pertes que vous pouvez supporter.

De 2017 à 2025, les profils prudent et modéré de gestion pilotée en assurance-vie ont rapporté en moyenne 2,41 % et 2,27 % par an, nets de frais (hors frais sur versements) et avant prélèvements sociaux : à peine plus que le fonds en euros et l'inflation. En 2022, ils ont pourtant perdu environ 3,5 % et 8,5 %. [13]

LE REPÈRE

Une organisation doit pouvoir être expliquée, suivie et révisée sans dépendre de chaque mouvement de marché.

LES QUESTIONS À VOUS POSER AVANT DE DÉCIDER

Vous n'avez pas besoin de connaître toutes les réponses immédiatement. Ces questions servent à identifier ce qui est clair, ce qui reste à documenter et ce que vous souhaitez approfondir avec votre conseiller.

1. **Quel rôle mon patrimoine doit-il remplir ?**
 Financer mon niveau de vie, préparer un projet, faire face aux imprévus, développer un capital ou transmettre ?
2. **De quelles sommes aurai-je besoin, et à quelles dates ?**
 Quels besoins sont incontournables ? Quels projets pourraient être décalés ou ajustés ?
3. **Quel argent est réellement disponible ?**
 Puis-je mobiliser les sommes nécessaires sans dépendre d'une vente incertaine ni devoir accepter une perte importante ?
4. **Quels risques sont déjà présents dans mon patrimoine ?**
 Mes placements, mon immobilier, mon entreprise et mes revenus dépendent-ils des mêmes activités ou des mêmes marchés ?
5. **Que changerait une baisse importante de mes placements ?**
 Pourrais-je maintenir mes dépenses essentielles et mes projets si cette baisse durait ?
6. **Ai-je recensé toutes mes obligations financières ?**
 Emprunts, dépenses programmées, garanties consenties ou sommes déjà promises à un investissement ?
7. **Est-ce que je comprends les placements proposés et leur coût ?**
 Puis-je expliquer leur utilité, leurs risques, leurs conditions de sortie et les frais supportés ?
8. **Quand et pourquoi devrai-je revoir mes choix ?**
 Quels changements de situation ou quelles difficultés justifieraient une nouvelle analyse ?

Si certaines réponses manquent, cela ne signifie pas que votre patrimoine est mal organisé. Vous disposez d'une liste de points à clarifier avant de décider. La seconde partie montre comment approfondir ces questions à l'aide de chiffres et de scénarios.

Deuxième partie — Aller plus loin : chiffres, scénarios et méthode

Cette partie est facultative. Elle permet d'approfondir les hypothèses et les calculs. Les scénarios ne sont ni des prévisions ni des allocations recommandées.

A Le budget de Claire et Marc

Le foyer fictif possède une résidence principale de 1,2 M€, non destinée à la vente, et 2 M€ d'actifs financiers. La dette immobilière est de 200 000 € : le patrimoine net initial est de 3 M€, avant prise en compte de l'engagement de 100 000 € restant à verser au non coté. Cet engagement est distinct des 100 000 € déjà investis.

La première année, dépenses, remboursements et provisions fiscales atteignent 108 000 €, contre 48 000 € de revenus disponibles. Les placements doivent fournir 60 000 €. Le besoin est supposé augmenter de 2 % par an. Les impôts sont provisionnés, non calculés selon un barème particulier.

Besoin ou objectif	Montant	Hypothèse
Compléments de revenus	183 624 €	60 000 €, 61 200 €, puis 62 424 €.
Projet familial	200 000 €	Fin de l'année 2.
Appels de fonds	100 000 €	50 000 € en fin d'années 1 et 2.
Sorties totales de réserve	483 624 €	Dont 100 000 € transférés au non coté.
Réserve finale souhaitée	120 000 €	Choix du foyer.
Réserve initiale minimale	603 624 €	Sorties + réserve finale.

Le calcul place les flux en fin d'année et suppose une réserve stable, disponible et rémunérée à 0 % net, sans distribution ajoutée séparément. Les dates réelles, les supports, les coûts et les impôts doivent être vérifiés avant application.

B La variante étudiée

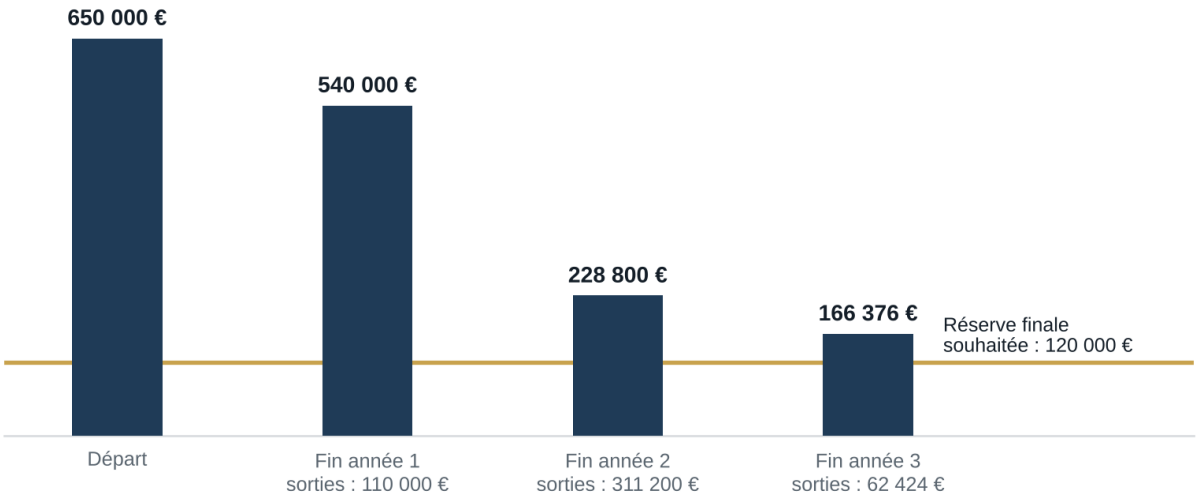
Partie du capital	Départ étudié	Variante
Réserve	500 000 €	650 000 €
Obligations	800 000 €	700 000 €
Actions	400 000 €	350 000 €
Immobilier financier	200 000 €	200 000 €
Non coté déjà investi	100 000 €	100 000 €
Total	2 000 000 €	2 000 000 €

Ces montants ne résultent pas d'une optimisation. Obligations et actions sont supposées diversifiées. Immobilier financier et non coté sont déjà détenus, sans vente ni distribution pour financer les besoins proches. Leur maintien reste à examiner.

Le transfert vers la réserve suppose l'absence de frais et d'impôts supplémentaires. Si les 100 000 € d'obligations et les 50 000 € d'actions cédés avaient gagné respectivement 5 % et 20 %, la hausse aurait été de 15 000 €, contre 0 € dans la réserve du modèle : c'est un compromis illustratif, pas une prévision.

Solde de réserve	Départ	Fin année 1	Fin année 2	Fin année 3
Après tous les flux	650 000 €	540 000 €	228 800 €	166 376 €

Le solde de la réserve dans le programme de base



Exemple fictif. Flux en fin d'année, réserve rémunérée à 0 % net, sans frais ni impôts supplémentaires.

Le solde final dépasse de 46 376 € le plancher choisi. Ce résultat couvre trois ans et ne valide pas les retraits pour toute la retraite.

C Lorsque la situation se dégrade

Un choc fictif appliqué aux montants de la variante (tableau B) suppose la réserve inchangée, les obligations en baisse de 8 %, les actions de 35 %, l'immobilier financier de 15 % et le non coté de 25 %. La perte atteint 233 500 €, soit environ 11,7 % des placements. Aucune probabilité n'est attribuée ; des pertes plus fortes restent possibles.

Les actifs financiers valent alors 1 766 500 €, puis 1 706 500 € après un retrait de 60 000 € pour vivre. Ce retrait n'est pas une perte de marché. Un appel de 50 000 € transfère de la réserve vers le non coté sans réduire mécaniquement le total ; le modèle suppose ici un transfert sans frais ni variation immédiate de valeur.

Tension sur trois ans	Réserve finale	Écart au plancher
Programme de base	166 376 €	+46 376 €
Revenus inférieurs de 12 000 € en années 1 et 2	142 376 €	+22 376 €
Scénario précédent + projet plus cher de 40 000 €	102 376 €	−17 624 €

Dans le dernier scénario, les dépenses sont payées mais la réserve minimale n'est plus préservée. Il faut au moins 17 624 € de ressources supplémentaires ou une réduction équivalente de dépenses pour la retrouver. Un appel contractuel ne se reporte pas librement comme un projet facultatif.

Le choc laisse la réserve inchangée uniquement parce qu'elle est supposée stable et disponible. Les autres capitaux qui pourraient la reconstituer valent moins. Une réserve disponible ne valide pas le risque du reste du patrimoine.

D Le cas relu avec les cinq critères

La grille du chapitre 5 montre ce que la variante règle et ce qu'elle laisse ouvert.

Critère	Ce que montre le cas	Ce qui reste à examiner
Sécurité	Le choc de la section C coûte 233 500 €, soit environ 11,7 % des placements, sans toucher la réserve.	Une perte plus forte, ou durable, au moment de reconstituer la réserve.
Revenus	Les placements fournissent 60 000 € la première année, puis 2 % de plus chaque année.	Le financement au-delà de trois ans et l'effet réel des impôts.
Liquidité	La réserve de 650 000 € couvre 483 624 € de sorties et laisse 166 376 € à la fin.	Dans le scénario le plus tendu, la réserve finale tombe 17 624 € sous le plancher.
Croissance	Actions, immobilier financier et non coté représentent 650 000 €, soit 32,5 % des placements.	Le manque à gagner si ces actifs progressent, et le maintien de l'immobilier financier et du non coté.
Transmission	Le cas ne l'aborde pas.	Bénéficiaires, protection du conjoint et donations éventuelles, à examiner séparément.

La variante finance trois ans de besoins sans vente forcée. La retraite au-delà et la transmission restent à instruire.

E Pourquoi l'ordre des performances compte

Avec des retraits, une baisse suivie d'une hausse peut laisser moins de capital que la même hausse suivie de la même baisse : c'est le risque de séquence.

Étape	−20 %, puis +25 %	+25 %, puis −20 %
Capital initial	1 000 000 €	1 000 000 €
Après rendement de l'année 1	800 000 €	1 250 000 €
Après retrait de 50 000 €	750 000 €	1 200 000 €
Après rendement de l'année 2	937 500 €	960 000 €
Après second retrait	887 500 €	910 000 €

Sans retrait, les deux parcours ramènent le capital à 1 M€ : 0,8 × 1,25 = 1. Avec les retraits, l'écart atteint 22 500 €. L'exemple exclut frais, impôts et inflation. Une réserve peut limiter certaines ventes après une baisse, mais elle doit être reconstituée et peut s'épuiser.

F Frais, inflation et rééquilibrage

Frais — Demandez les montants du contrat, des supports, du conseil et des opérations sur un même périmètre, sans double compte. Sur quinze ans, 1 M€ à 4 % annuel net devient environ 1,801 M€, contre 1,558 M€ à 3 %, avant impôts et sans flux. L'écart d'environ 243 000 € illustre un point de rendement net, pas nécessairement les seuls frais. Les taux constants sont des hypothèses. [8]

Inflation — Avec 4 % net de frais et 2 % d'inflation, le gain de pouvoir d'achat est d'environ 1,96 % avant fiscalité : 1,04 / 1,02 − 1. Ce ne sont pas des prévisions.

Rééquilibrage — Si 500 000 € d'actions et 500 000 € d'obligations deviennent 600 000 € et 480 000 €, les actions représentent environ 55,6 % du total. Revenir à 50/50 supposerait deux montants de 540 000 €, soit un transfert de 60 000 € avant frais et impôts. Vérifiez d'abord que la cible convient toujours. Des versements nouveaux peuvent parfois corriger un écart sans vente. [5]

Deux méthodes existent : revoir la répartition à date fixe, par exemple chaque année, ou seulement quand une poche s'écarte de sa cible au-delà d'une marge fixée à l'avance. Dans les deux cas, comparez l'écart aux frais et à l'impôt qu'entraînerait une vente. [5]

G Les enveloppes : repères fiscaux 2026

Enveloppe	Repères au 12 novembre 2026 pour un résident fiscal français
Assurance-vie	Après huit ans, abattement annuel de 4 600 € (9 200 € pour un couple soumis à imposition commune) sur les gains rachetés ; au-delà, 7,5 % ou 12,8 % selon le montant des versements (seuil de 150 000 €). Prélèvements sociaux de 17,2 % : l'assurance-vie n'est pas concernée par la hausse de 2026. [12, 16]
Contrat de capitalisation	Mêmes règles d'impôt sur le revenu que l'assurance-vie lors des rachats.
PEA	Versements plafonnés à 150 000 € (225 000 € avec le PEA-PME). Après cinq ans, gains exonérés d'impôt sur le revenu ; prélèvements sociaux dus. [11]
Compte-titres	Revenus et plus-values imposés l'année où ils sont perçus ou réalisés : prélèvement forfaitaire unique de 31,4 % en 2026, soit 12,8 % d'impôt sur le revenu et 18,6 % de prélèvements sociaux après la hausse de la CSG. Option possible pour le barème progressif, globale pour l'année. [16]
PER	Versements déductibles dans certaines limites ; les sommes déduites sont imposées à la sortie. Gestion pilotée à horizon par défaut. [10]

Ces repères ne remplacent pas l'examen de votre situation (antériorité des versements, options fiscales, bénéficiaires). Ils peuvent évoluer avec les lois de finances et de financement de la sécurité sociale pour 2027.

La lecture Aella CONSEIL

Notre conviction : une allocation se construit à partir de l'horizon, des objectifs et de la tolérance réelle aux fluctuations des marchés, et non pas seulement d'un profil issu d'un simple questionnaire standard.

La prudence a sa place lorsqu'elle protège une échéance. Étendue à tout un capital de long terme, elle peut coûter cher : le confort apparent dissimule parfois une perte silencieuse de pouvoir d'achat. À l'inverse, aucun rendement espéré ne justifie un risque dont vos projets ne supporteraient pas les conséquences.

Notre rôle est de rendre ces arbitrages lisibles : ce qui doit rester disponible, ce qui peut être investi à long terme, ce qui peut être transmis. Une organisation simple, écrite et suivie vaut mieux qu'une architecture dont les contraintes n'apparaissent qu'au moment d'utiliser l'argent.

Le périmètre de l'accompagnement et sa rémunération sont précisés dans une lettre de mission avant tout engagement.

CINQ QUESTIONS FRÉQUENTES

1. QU'EST-CE QUE L'ALLOCATION D'ACTIFS ?

C'est la répartition d'un patrimoine entre argent disponible, obligations, actions, immobilier et placements non cotés. Elle dépend du rôle de chaque somme, de sa date d'utilisation et des pertes que vos projets peuvent supporter. Elle se décide avant le choix des produits et des enveloppes.

2. EXISTE-T-IL UNE BONNE RÉPARTITION SELON L'ÂGE ?

Non. La règle « cent moins l'âge en actions » rappelle que l'horizon compte, mais ignore les revenus, les dettes, les biens déjà détenus et les projets. Deux personnes du même âge peuvent avoir besoin de répartitions opposées.

3. COMBIEN FAUT-IL GARDER EN ARGENT DISPONIBLE ?

Le montant se déduit du calendrier : dépenses à venir, imprévus, impôts et engagements, moins les revenus attendus. Dans l'exemple du guide, la réserve passe de 500 000 € à 650 000 € pour couvrir trois ans de besoins et conserver 120 000 €. Ce n'est pas une norme.

4. LE FONDS EN EUROS EST-IL SANS RISQUE ?

Son capital est garanti par l'assureur, mais pas son pouvoir d'achat : de 2017 à 2025, il a rapporté en moyenne 1,86 % par an, pour une inflation de 2,12 %. Si l'assureur fait défaut, le fonds de garantie couvre jusqu'à 70 000 € par personne et par assureur.

5. À QUELLE FRÉQUENCE FAUT-IL RÉÉQUILIBRER ?

Il n'existe pas de fréquence unique : à date fixe, par exemple chaque année, ou lorsqu'une poche s'écarte de sa cible au-delà d'un seuil fixé à l'avance. Avant de vendre, comparez l'écart aux frais et à l'impôt ; de nouveaux versements suffisent parfois.

Annexe 1 — Fiche pratique : consigner les réponses et préparer les décisions

Date : _____ Prochaine revue : _____

Les huit questions de la première partie ouvrent la réflexion. Cette fiche sert à noter les réponses, les informations manquantes et les prochaines actions. Elle ne calcule pas une allocation.

Projet prioritaire	Montant et date	Ressource prévue	Point à vérifier
1. _____	_____	_____	_____
2. _____	_____	_____	_____
3. _____	_____	_____	_____

Décision à préparer	Réponse ou action
Fonction des grandes sommes	_____
Conditions de sortie et engagements	_____
Risques cumulés et perte étudiée	_____
Conséquences sur les projets	_____
Coûts et fiscalité à vérifier	_____
Justification et hypothèses du choix	_____
Déclencheurs d'une nouvelle revue	_____
Maintien, vérification ou modification à étudier	_____
Responsable et échéance	_____

Votre répartition par poches

Pour chaque poche, notez son rôle, son montant et sa date d'utilisation, ses supports et son enveloppe, ses conditions de sortie et l'écart qui déclencherait une revue.

Poche	Rôle	Montant et horizon	Supports et enveloppe	Conditions de sortie	Seuil de revue
Réserve disponible	Échéances et imprévus	_____	_____	_____	_____
Projets datés	Financer un projet identifié	_____	_____	_____	_____
Revenus futurs	Compléter les revenus	_____	_____	_____	_____
Croissance	Développer le capital	_____	_____	_____	_____
Non coté et engagements	Exposition de long terme	_____	_____	_____	_____
Total	—	_____	—	—	—

Une information manquante ne prouve pas une erreur. Une information complète ne garantit pas la cohérence. Une difficulté essentielle ne disparaît pas parce que d'autres points sont satisfaisants.

Annexe 2 — Quelques mots à connaître

Actif — Un bien ou un investissement détenu.

Poche — Une partie du capital regroupée par rôle ou catégorie ; pas forcément un contrat.

Support et enveloppe — Le support est l'investissement ; l'enveloppe est son cadre de détention.

Liquidité — La possibilité de mobiliser ou vendre rapidement dans des conditions de prix acceptables, différente d'une garantie.

Appel de fonds — Une demande de verser une partie d'une somme déjà engagée.

Non coté — Un investissement non négocié sur un marché boursier organisé, dont les conditions de sortie doivent être vérifiées.

Rééquilibrage — L'ajustement étudié d'une répartition qui s'écarte de sa cible.

Allocation stratégique — La répartition de long terme entre grandes catégories, fixée selon les objectifs, les dates et les pertes supportables.

Fonds en euros — Un support d'assurance-vie ou de capitalisation garanti en capital par l'assureur, dans les conditions du contrat.

Unité de compte — Un support d'assurance-vie ou de capitalisation non garanti, dont la valeur varie à la hausse comme à la baisse.

Risque de séquence — Le risque que des pertes survenues au début d'une période de retraits réduisent durablement le capital.

Pour approfondir

Ces ressources prolongent certains sujets du guide ; elles ne remplacent pas l'analyse de votre situation.

- Comment savoir si votre patrimoine est bien géré ? - www.aellaconseil.com/guides/patrimoine-bien-gere
- L'après-cession de votre entreprise - www.aellaconseil.com/guides/apres-cession-entreprise
- PER ou assurance-vie : comment répartir votre épargne en 2026 - www.aellaconseil.com/guides/per-ou-assurance-vie
- L'assurance-vie luxembourgeoise - www.aellaconseil.com/guides/assurance-vie-luxembourgeoise

- Contrat de capitalisation pour une société - www.aellaconseil.com/guides/contrat-de-capitalisation-societe
- SCPI en 2026 : faut-il encore investir et comment choisir - www.aellaconseil.com/guides/scpi-2026-investir-choisir
- Gestion pilotée en assurance-vie : ce que rapportent vraiment les profils - www.aellaconseil.com/actualites/gestion-profilee-une-solution-pas-vraiment-adaptee-a-vos-objectifs-patrimoniaux

Sources et limites

Les références suivantes ont été consultées entre le 10 et le 12 novembre 2026. Les renvois étayent les principes généraux, pas les montants fictifs ni une recommandation d'allocation. Les institutions citées n'approuvent pas le guide.

- **[1] AMF • Placements : qu'est-ce qu'une diversification adéquate ?**
 19 octobre 2023. Objectifs, horizons et capacité à prendre des risques. https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/actualites-mises-en-garde/placements-quest-ce-quune-diversification-adequate
- **[2] AMF • Placements : que savoir sur la liquidité ?**
 10 juillet 2024. Vente, disponibilité et risque d'illiquidité. https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/savoir-bien-investir/cadrer-son-projet/placements-que-savoir-sur-la-liquidite-0
- **[3] AMF • Investir via un fonds de capital-investissement**
 23 février 2023. FCPR, FCPI, FIP : perte, valorisation et immobilisation. https://www.amf-france.org/sites/institutionnel/files/pdf/59260/fr/Investir_via_un_fonds_de_capital-investissement_%28FCPR%2C_FCPI%2C_FIP%29.pdf
- **[4] AMF • Rendement et risque des placements en actions**
 12 mai 2023. Risque de perte, rendement et inflation. https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/savoir-bien-investir/cadrer-son-projet/rendement-et-risque-des-placements-en-actions-0
- **[5] SEC Investor.gov • Beginners' Guide to Asset Allocation, Diversification, and Rebalancing**
 Mars 2011. Référence pédagogique américaine sur diversification et rééquilibrage ; aucune règle fiscale française n'en est déduite. https://www.investor.gov/sites/investorgov/files/2019-02/Beginners-Guide-to-Asset-Allocation.pdf
- **[6] Banque de France • Le financement obligataire**
 Fiche 321, mai 2021, section 2.7, page 7. Risques et sensibilité des obligations. https://www.banque-france.fr/system/files/2024-04/823415%20Fiche-321.pdf
- **[7] AMF • Comprendre les obligations avant d'investir**
 18 octobre 2018. Fonctionnement des obligations, défaut, taux, liquidité et change. https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/comprendre-les-produits-financiers/actions-obligations/obligations/comprendre-les-obligations-avant-dinvestir
- **[8] AMF • Placements financiers : quelle information sur les frais ?**
 19 octobre 2023. Information sur le coût total, en euros et en pourcentage. https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/savoir-bien-investir/cadrer-son-projet/comparer-les-frais/placements-financiers-quelle-information-sur-les-frais
- **[9] AMF • Document d'informations clés : comprendre l'information sur le risque du placement**
 2 février 2023. Indicateur de risque de 1 à 7, risque de marché et de crédit, limites de l'indicateur. https://www.amf-france.org/fr/document-dinformations-cles-comprendre-linformation-sur-le-risque-du-placement
- **[10] AMF • Plan d'épargne retraite : comprendre la gestion pilotée à horizon**
 25 août 2020. Orientation de gestion appliquée par défaut au PER. https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/actualites-mises-en-garde/plan-depargne-retraite-comprendre-la-gestion-pilotee-horizon
- **[11] Service-public.fr • Plan d'épargne en actions (PEA)**
 Fiche F2385, vérifiée le 22 mai 2026. Plafonds, retraits et fiscalité. https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2385
- **[12] Service-public.fr • Comment sont imposés les revenus d'un contrat d'assurance-vie ?**
 Fiche F22414, vérifiée le 15 avril 2026. Abattement, taux après huit ans et prélèvements sociaux. https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F22414
- **[13] Aella CONSEIL • Gestion pilotée en assurance-vie : ce que rapportent vraiment les profils**
 Article à jour au 26 octobre 2026, d'après Good Value for Money (newsletter n° 72, achevée le 2 octobre 2026). Performances 2017-2025 par profil, fonds en euros et inflation. https://www.aellaconseil.com/actualites/gestion-profilee-une-solution-pas-vraiment-adaptee-a-vos-objectifs-patrimoniaux

- **[14] Code des assurances • Articles L.423-1 et R.423-7**
 Fonds de garantie des assurances de personnes : plafond de 70 000 € par personne pour l'ensemble de ses contrats auprès de l'assureur défaillant (90 000 € pour certaines rentes). Textes consultables sur Légifrance.
- **[15] Code monétaire et financier • Article L.631-2-1**
 Pouvoirs du Haut Conseil de stabilité financière : limitation temporaire du paiement des valeurs de rachat, pour trois mois renouvelables et six mois consécutifs au plus. Texte consultable sur Légifrance.
- **[16] Vie-publique.fr • Loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la sécurité sociale pour 2026**
 Page mise à jour le 6 janvier 2026. Hausse de la CSG sur les revenus du capital, de 9,2 % à 10,6 %, et revenus exclus, dont ceux de l'assurance-vie. https://www.vie-publique.fr/loi/300445-loi-de-financement-de-la-securite-sociale-2026-retraites-lfss

Hypothèses et avertissement

Les exemples sont fictifs. Le cas ne couvre que trois ans : réserve accessible et stable, rémunération nette nulle et flux de fin d'année, sans distribution ajoutée séparément. Le détail de la fiscalité, la variation de la résidence et l'amortissement de la dette ne sont pas projetés. Les transferts sont supposés sans frais ni variation immédiate de valeur.

Ce document pédagogique ne constitue pas un conseil individualisé ni une méthode validée. Il ne garantit aucun rendement, aucune perte maximale et aucun financement intégral de la retraite. Avant une décision, les contrats, coûts, conséquences personnelles et règles applicables doivent être examinés avec les professionnels compétents. Les situations internationales nécessitent une analyse spécifique.

En pratique : comprendre, documenter, décider

Une répartition utile part des besoins datés et des pertes supportables, non des produits. Chaque décision (versement, arbitrage, rachat, choix d'enveloppe) s'examine avec ses frais, ses conditions de sortie et sa fiscalité, en coordination si nécessaire avec votre notaire, votre expert-comptable ou votre avocat fiscaliste.

> **NOTRE PREMIER ÉCHANGE, CONCRÈTEMENT**
> Un premier rendez-vous gratuit et sans engagement, pour préparer la relecture de votre patrimoine avec la méthode de ce guide : le rôle de chaque grande somme, la réserve disponible, les risques cumulés et les points à examiner en priorité. Les questions civiles et fiscales sont examinées en coordination avec votre notaire, votre expert-comptable ou votre avocat fiscaliste.

Au plaisir d'échanger avec vous.



Philippe ISNARD
Aella CONSEIL — Cabinet de conseil en gestion de patrimoine, Paris
06 28 50 69 47 · philippe.isnard@aellaconseil.com
www.aellaconseil.com

Conseiller en Investissements Financiers, membre de l'ANACOFI-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers. Courtier en assurance, membre de l'ANACOFI-Courtage. ORIAS n° 10 056 683. Ce document présente une méthode générale d'allocation du patrimoine, dans l'état des informations disponibles au 12 novembre 2026. Les exemples sont fictifs et simplifiés. Il ne constitue ni une consultation juridique, fiscale ou comptable, ni une recommandation personnalisée d'investissement. Les placements comportent des risques, dont celui de perte en capital ; les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Chaque situation doit faire l'objet d'une analyse individualisée par les professionnels habilités. Guide Aella CONSEIL - édition du 12 novembre 2026.